

Agir efficacement pour permettre aux entreprises françaises d'évoluer dans un univers concurrentiel mais loyal et équitable face aux plateformes de e-commerce asiatiques.

Note du Conseil du Commerce de France – mars 2025

## Introduction

La [communication](#) de la Commission européenne le 5 février dernier est un signal fort que le Gouvernement français et les parlementaires qui nous représentent doivent entendre afin d'utiliser tous les moyens légaux mis à leur disposition pour protéger nos entreprises et garantir les droits des consommateurs.

A ce titre, le développement des plateformes e-commerce asiatiques en France et ses conséquences sur les consommateurs et les entreprises françaises ne doivent pas être pris à la légère. Il y a urgence à agir pour les Etats membres afin de se coordonner et de mener des actions de contrôle sur les produits arrivant sur le marché européen pour des raisons sanitaires mais également pour des raisons économiques afin de rétablir une régulation équitable du marché.

### 1- Quelques données chiffrées pour mieux se rendre compte

En quelques mois, ces acteurs ont, grâce à des moyens financiers exceptionnels, exercé une pression considérable sur le marché unique et sur les entreprises européennes, comme le montrent plusieurs études de la FEVAD ou de l'IFM:

- Shein et Temu figurent parmi les 10 sites e-commerce les plus visités en France avec respectivement 3,6 millions et 2,9 millions de visiteurs uniques par jour. Ils comptent 5 millions de clients pour Shein et 6,7 millions pour Temu, et dépassent déjà Rakuten, Veepee ou Zalando.
- Apparue en France seulement en avril 2023, Temu a déjà multiplié ses ventes par six entre mai et octobre 2023, atteignant 11% de parts de marché sur les ventes de produits en ligne, en seulement six mois.
- Shein est le 3<sup>ème</sup> site e-commerce de mode en nombre de clients avec une pénétration de 16,8% et le premier site e-commerce de mode féminine avec 22,9%.
- Amazon, Shein et Temu représentent à eux trois un chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros soit 6% du marché de la mode en ligne en France et 25% en volume. Le CA de ces 3 enseignes a progressé de 18% sur un an contre 1% sur l'ensemble du marché.

Concrètement, ce sont 4,6 milliards de colis d'un montant inférieur à 150 euros (autour de 22 euros) qui ont été importés en Europe en 2024, dont 91% de ces colis en provenance de la Chine. Ce chiffre est presque deux fois supérieur à celui enregistré en 2023 (2,4 milliards) et quatre fois plus élevé qu'en 2022 (1,2 milliard). Cela représente plus de 12 millions de colis par jour (source Commission européenne).

Cette augmentation est directement liée à la croissance très forte de Temu et Shein qui ont réuni plus de 75 millions d'utilisateurs au sein de l'UE en l'espace de quelques mois (source Commission européenne).

Or, ces acteurs, filiales de géants mondiaux du e-commerce, bénéficient à la fois d'une situation de distorsion de concurrence et du soutien du Gouvernement chinois.

## 2- Les risques pour les entreprises françaises

L'écosystème du commerce de détail et du e-commerce français, dans lequel nos entreprises sont dans le peloton de tête, se trouve directement menacé alors qu'il doit se conformer à une multitude de réglementations et d'injonctions notamment européennes.

Cette menace pèse sur 5 axes :

- Ces plateformes prennent tous les jours des parts de marché considérables tant sur le magasin physique que sur le e-commerce grâce à des **moyens financiers importants et à des avantages douaniers et postaux injustifiés** (exonération de droits de douanes, tarifs postaux préférentiels).
- Une part importante de **leurs produits ne respectent pas les réglementations** existantes en matière de sécurité des produits et relèvent de la contrefaçon.
- Leurs **pratiques commerciales sont en partie contraire aux règles de protection et d'information des consommateurs ou ont recours à des procédés manipulateurs ou trompeurs.**
- Si le chiffrage est compliqué à faire en l'absence de données officielles concernant ces plateformes, il nous paraît juste de pouvoir estimer que si les 3 plateformes chinoises (TEMU, Shein, AliBaba) cumulent à elles seules plus de 5 milliards d'euros de ventes en France, cela correspond au chiffre d'affaires cumulé de 22 000 commerces de proximité. En termes d'emploi, **le risque porte sur près de 20 000 emplois salariés et à terme, 50 000 emplois.**
- **L'afflux de ces colis n'est pas près de se tarir avec l'arrivée de TikTok Shop** (*social commerce ou social shopping*) dans 15 jours en France, en Allemagne, en Italie pour acheter directement des produits. TikTok compte 22, 7 millions d'utilisateurs en France (Génération Z). Déjà présent en Asie du Sud-Est depuis 2022 et USA 2023. Depuis décembre 2024 présent en Espagne et en Irlande. 45 millions d'utilisateurs dans l'UE dont 70% ont moins de 24 ans

Le 5 février 2025, la Commission européenne a rappelé l'existence de tous les outils à la disposition des Etats membres pour développer un commerce électronique sûr et durable et ainsi mieux contrôler le respect des règles par les plateformes extraeuropéennes. Elle a annoncé l'ouverture d'une enquête contre la plateforme Shein pour vérifier son respect de la réglementation relative à la protection du consommateur. Cette action s'ajoute à l'ouverture d'une enquête contre la plateforme Temu le 31 octobre 2024.

Malgré ces annonces fortes, leur calendrier de mise en œuvre pose question alors que ces plateformes connaissent un rythme de croissance extrêmement rapide au détriment des acteurs économiques français et européens.

**C'est pourquoi, il devient urgent d'agir à différents niveaux car aucune mesure n'a véritablement été prise à ce jour pour protéger nos entreprises et leurs salariés et leur permettre de commercer dans un environnement équitable en surveillant et sanctionnant le cas échéant les entreprises qui ne se conforment pas aux réglementations en vigueur.**

### **3- Les principaux axes d'action identifiés**

#### **➤ En matière de développement durable : les modèles économiques de Shein et Temu reposent sur des pratiques logistiques très polluantes**

- Le PDG de La Poste Philippe Wahl expliquait en décembre 2024 que 25 % des colis pris en charge par La Poste provenaient désormais des ventes de Shein, Temu et AliExpress mais sans constater de hausse du montant moyen de chaque commande. Ils pesaient moins de 5 % il y a cinq ans...
- Plus de 9 000 tonnes de marchandises sont transportées chaque jour - soit l'équivalent de 90 avions cargo Boeing 777 - sans respecter les normes qui s'appliquent aux entreprises européennes.

**Action des autres pays : l'Autorité de la concurrence italienne** a ouvert une enquête contre Shein pour suspicion de greenwashing. La plateforme n'avancerait pas de preuves suffisamment solides des allégations écologiques mises en avant pour promouvoir ses produits.

#### **➤ Sur la sécurité et la conformité de produits : les consommateurs sont directement exposés à des risques tant sanitaires que sécuritaires**

- 95% des jouets testés sur Temu sont non conformes aux normes de sécurité.
- La DGCCRF doit contrôler les produits en provenance de ces plateformes, un rapport commandé par Bruno Le Maire en 2022 est toujours en cours de réalisation.

**Action des autres pays :** des tests réalisés récemment par les **Allemands ou les Coréens** ont démontré que l'on trouvait sur les vêtements Shein ou Alibaba des métaux lourds, des produits chimiques dangereux pour l'environnement, mais aussi pour ceux qui fabriquent ou portent les habits bien au-delà des normes en vigueur.

#### **➤ Sur la protection des données personnelles : les pratiques de ces plateformes suscitent beaucoup d'interrogations quant aux données collectées, à l'introduction potentielle de logiciels malveillants et présentent un danger pour la vie privée des citoyens et la sécurité nationale du pays**

- Aucun respect des règles de RGPD : en 2024, Temu proposait à ses clients d'exploiter à vie leurs données personnelles en échange d'argent et de bons d'achat (de 20 à 80 €).
- Fuite des données due à une mauvaise sécurité des sites.
- L'application de Temu est conçue pour attirer les clients et les fidéliser grâce à la gamification du commerce, en offrant des incitations à une utilisation plus longue et à des achats plus fréquents.

- En 2022, plus de 80 % des revenus de Temu ne provenaient pas des ventes aux clients mais de la vente de services publicitaires à son réseau de détaillants tiers.
- La loi chinoise oblige les entreprises à partager leurs données avec les services de renseignement nationaux.
- Ces applications ne sont que très peu surveillées par les régulateurs ou les clients, contiennent souvent du code nécessitant des autorisations étendues sur les appareils des utilisateurs, contournent les lois européennes et offrent au gouvernement chinois un accès direct aux informations de centaines de millions d'utilisateurs.

**Action des autres pays :** un américain a initié un recours collectif contre Temu le 20 septembre 2023 devant la **Cour fédérale de New York** qui aurait échoué à protéger les données personnelles de ses utilisateurs, y compris les informations financières et biométriques, entraînant des violations de données (plus de 1078 plaintes ont été recensées depuis le lancement de Temu aux Etats-Unis concernant des prélèvements bancaires non-autorisés ou encore des achats mystérieux utilisant leurs coordonnées bancaires).

➤ **Sur la propriété intellectuelle**

- Temu doit mettre en place des mesures d'atténuation des risques, telles que l'énumération et la vente de produits contrefaits, de produits dangereux et d'articles portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

**Action européenne :** obligation d'activer l'authentification à deux facteurs (2FA) : Elle est devenue obligatoire pour les transactions numériques en Europe depuis septembre 2019. Cette mesure vise à renforcer la sécurité et à protéger les consommateurs contre la fraude.

➤ **Sur les distorsions de concurrence : des avantages injustifiés qui favorisent ces acteurs et amplifient les distorsions**

- Depuis 1969, la poste chinoise bénéficie de tarifs postaux préférentiels pour ses frais d'expédition (prévus par la convention union postale universelle au bénéfice de pays en développement dont la Chine).
- Droits de douane < 150€ : les produits exportés par Shein et TEMU ne paient aucun droit de douanes tandis que les importateurs de produits d'habillement doivent s'acquitter de droits de douanes à hauteur de 12% du montant de la valeur des produits. Cette distorsion de concurrence est inacceptable. La Commission européenne a proposé en 2023 une réforme de l'Union douanière avec notamment la suppression de l'exemption de droits de douanes pour les colis inférieurs à 150 €. Toutefois, cette mesure ne s'appliquerait qu'à compter du ...1<sup>er</sup> mars 2028. Cette mise en application est trop tardive au regard du rythme de croissance de ces plateformes.
- Respect de la législation en vigueur imposée aux entreprises de l'UE.

**Action des autres pays : En suisse,** une adaptation de la loi sur la TVA change la donne : si une plateforme réalise en Suisse un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 francs suisses, elle doit

désormais payer une TVA de 8,1% et se déclarer à l'Administration fédérale des contributions (AFC). C'est le cas notamment de Temu.

En octobre 2024, l'**Indonésie** a banni Temu au nom de la défense de ses commerçants. Le gouvernement a demandé à Apple de supprimer l'appli sur ses téléphones et tablettes.

Le **Vietnam** a fait de même début décembre, en « *suspendant temporairement* » les activités de Temu et celles de Shein. Hanoï exige qu'ils « *s'enregistrent* » au préalable à un nouveau code de l'e-commerce, sans donner de calendrier sur la durée de la suspension. La version en langue vietnamienne a disparu du site de Temu.

➤ **Sur les conditions de travail : une production massive de produits réalisés dans des conditions de travail illégales**

- L'entreprise SHEIN s'est approvisionnée en vêtements dans la région chinoise du Xinjiang, mais n'est pas parvenue à prouver qu'ils n'étaient pas le fruit du travail forcé produit par la minorité ouïghoure. Cela constitue une violation de la loi sur la prévention du travail forcé des Ouïghours.

## **Conclusions**

La France fait partie des leaders en matière de commerce électronique. Elle a investi énormément pour atteindre l'excellence et aujourd'hui elle doit faire face à une concurrence déloyale des plateformes hors UE qui ne sont pas soumises aux mêmes règles ou qui contournent les législations en vigueur. Ces plateformes sont totalement soutenues par l'Etat chinois en bénéficiant d'un soutien direct comme en témoigne « le 14<sup>e</sup> plan quinquennal pour le développement du commerce électronique ».

Nous demandons au gouvernement d'agir au niveau européen pour pousser les présidences polonaise et danoise à inscrire à l'ODJ du Conseil et du Parlement européen (co-législateurs) la révision du code douanier et obtenir une **application anticipée (avant 2028) de la réforme de celui-ci avec notamment la suppression de l'exonération de droit de douanes** pour les colis inférieurs à 150 euros.

Nous demandons au gouvernement **d'appliquer les règles existantes** pour protéger les entreprises et garantir les droits des consommateurs face à la puissance des plateformes e-commerce asiatiques.

Nous demandons le renforcement par les autorités nationales (DGCCRF) des **contrôles du respect des législations** en vigueur par ces plateformes.

Nous demandons que **les sanctions soient appliquées** de façon aussi exemplaire et avec la même diligence aux plateformes e-commerce qu'à nos entreprises.